

DEC 40/2012

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 29 octobre 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 29 octobre 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Virement de crédits n° DEC 40/2012 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2012



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 24 octobre 2012
(OR. en)**

15244/12

FIN 801

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	23 octobre 2012
Destinataire:	Monsieur Vassos SHIARLY, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC 40/2012 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2012

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 40/2012.

p.j.: DEC 40/2012



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 19/10/2012

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2012
SECTION III - COMMISSION TITRES 04, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 40/2012

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0404 Emploi, solidarité sociale et égalité entre les hommes et les femmes

ARTICLE - 04 04 15 Instrument européen de microfinancement Progress

CP - 5 447 942

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 43 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

CE - 5 454 560

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0405 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

ARTICLE - 04 05 01 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

CE 5 454 560

CP 5 447 942

INTRODUCTION

Le règlement (CE) n° 1927/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006, tel que modifié par le règlement (CE) n° 546/2009, porte création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM). Le point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière en fixe le cadre budgétaire.

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

04 05 01 - Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

b) Données chiffrées à la date du 08/10/2012

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.	50 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	11 028 699	-730 000
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	11 028 699	49 270 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 273 595	3 273 595
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	7 755 104	45 996 405
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	13 209 664	51 444 347
7. Renforcement proposé	5 454 560	5 447 942
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A	10,90%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 08/10/2012	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Dans la proposition de décision [COM(2012) 622], la Commission a conclu que les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du FEM pour la demande EGF/2012/005 SE/Saab, présentée par les autorités suédoises, étaient réunies.

Le montant de 5 454 560 EUR demandé par les autorités suédoises contribuera au coût d'un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles en faveur de 1 350 personnes licenciées dans l'entreprise Saab Automobile SA et une de ses filiales, ainsi que chez seize de ses fournisseurs, procurant une aide visant à la réinsertion professionnelle des travailleurs touchés. Ces licenciements sont dus à la mondialisation.

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

04 04 15 - Instrument européen de microfinancement Progress

b) Données chiffrées à la date du 08/10/2012

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	24 750 000	22 454 464
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	-588 655
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	24 750 000	21 865 809
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	24 750 000	9 443 143
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0	12 422 666
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0	6 974 724
7. Prélèvement proposé	0	5 447 942
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,00%	24,26%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	207	207
2. Crédits disponibles à la date du 08/10/2012	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

Après l'adoption par les deux branches de l'autorité budgétaire des dossiers du FEM actuellement à l'étude, les crédits de paiement disponibles sur la ligne budgétaire du FEM s'élèveraient à 6 618 EUR.

«Progress Microfinance» est un instrument financier mis en œuvre par le Fonds européen d'investissement (FEI) pour le compte de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement (BEI). Il facilite l'accès aux microcrédits pour les microentreprises et les particuliers, en octroyant aux fournisseurs de microcrédits dans les États membres de l'UE des garanties ou des instruments financés.

Les dernières estimations du FEI pour le développement de l'instrument «Progress Microfinance» en 2012 font état d'une révision à la baisse par rapport aux prévisions initiales. Puisque 2012 ne serait que la deuxième année de mise en œuvre complète de cet instrument et qu'il intervient sur un segment de marché relativement nouveau, le FEI améliore en permanence la modélisation prévisionnelle qu'il applique. Selon lui, les estimations actualisées correspondent globalement au schéma normal de constitution des portefeuilles de microcrédits.

Les mécanismes de mise en œuvre font essentiellement état d'une constitution de portefeuilles non linéaire, avec un démarrage relativement lent suivi d'une hausse des volumes. Comme «Progress Microfinance» fournit des garanties dont la période de disponibilité est généralement de deux ans, et des prêts couvrant une période d'inscription de deux ou trois ans, le volume et le nombre de microcrédits ciblés devraient être atteints entre 2013 et 2015. Se fondant sur une meilleure connaissance du marché et une modélisation plus fine, le FEI indique que le niveau des paiements qui s'annoncent pour les dossiers liés à cet instrument jusqu'à la fin de l'année permet de libérer 5 447 942 EUR en vue de satisfaire les besoins de financement de la présente demande au titre du FEM.

Cette source de financement a été identifiée lors de l'exercice du virement global et a été conservée en vue de son utilisation pour le FEM.

II.B

a) Intitulé de la ligne

40 02 43 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

b) Données chiffrées à la date du 08/10/2012

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	500 000 000	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-11 758 699	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	488 241 301	0
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	488 241 301	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	n/a	0
7. Prélèvement proposé	5 454 560	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,09%	N/A
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 08/10/2012	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

En vertu du point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, la réserve prévue pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est destinée à fournir un appui complémentaire aux travailleurs affectés par les conséquences de changements structurels majeurs de la configuration du commerce mondial, afin de les aider à réintégrer le marché du travail.

**TRANSFERS RELATED TO THE EUROPEAN GLOBALISATION ADJUSTMENT FUND
COMMISSION PROPOSALS AS OF 19/10/2012**

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2012 which relate to the European Globalisation Adjustment Fund, and the amount of the EGF reserve which will remain should these proposals be approved.

Transfer Ref	Date sent to B.A.	Content	Amount EUR (Commitments from Reserve)
DEC 02*	15/02/12	EGF/2011/006 ES/Comunidad Valenciana Construction	1 642 030
DEC 03*	17/04/12	EGF/2012/000 Technical Assistance	730 000
DEC 10*	08/05/12	EGF/2011/020 ES/Comunidad Valenciana Footwear	1 631 565
DEC 11*	05/06/12	EGF/2011/008 DK/Odense Steel Shipyard	6 455 104
DEC 14*	18/06/12	EGF/2011/017 ES/Aragón Construction	1 300 000
DEC 15	17/08/12	EGF/2011/015 SE/AstraZeneca	4 325 854
DEC 17	17/08/12	EGF/2012/001 IE/Talk Talk	2 696 382
DEC 20	17/08/12	EGF/2011/009 NL/Gelderland Construction 41	2 898 594
DEC 16	30/08/12	EGF/2011/021 NL/Zalco	1 494 008
DEC 22	30/08/12	EGF/2011/019 ES/Galicia Metal	2 029 235
DEC 26	03/09/12	EGF/2010/015 FR/Peugeot	11 949 666
DEC 27	14/09/12	EGF/2012/002 DE/manroland	5 352 944
DEC 28	14/09/12	EGF/2012/003 DK/Vestas	7 488 000
DEC 40	19/10/12	EGF/2012/005 SE/Saab	5 454 560
Total of Proposals			55 447 942
Remainder			444 552 058

* These transfers have been finally adopted by the Budget Authority